

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 26 / 2023

OBJET :

DECLASSEMENT DE LA RD
327/5 – RECLASSEMENT DANS
LA VOIRIE COMMUNALE

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

5 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois le douze Octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Dominique LEJEUNE, Danielle BENOIST et Cécile DE BEIR et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, Serge DROIT et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mesdames CHEUL (pouvoir donné à Mme LEJEUNE) et PICHOT et Mr GARNIER

Madame D. LEJEUNE a été élue secrétaire de séance

Dans le cadre du reclassement en voirie communale de la RD 327/5 du PR 4+547 au PR 8+621 soit une longueur de 2673ml, une convention est proposé entre les communes de JOUY et CHARTAINVILLIERS et le Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

La RD 327/5 sera déclassée du PR 4+547 au PR 7+086 soit 1136 ml.

APRES DELIBERATION, LES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL, A 9 voix POUR contre 1 ABSTENTION

- **ACCEPTENT** le projet de déclassement de la RD 327/5;
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer la convention.

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20231012-26-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023